

5 ans après Poitiers, les jeunes Identitaires traînés au tribunal par le Parquet et l'UOIF !

écrit par Pierre Cassen | 19 octobre 2017

A la veille du procès des cinq militants de Génération Identitaire, à Poitiers, Maître Frédéric Pichon, qui défend l'un d'eux, a accepté, avant de sauter dans un TGV, de répondre à nos questions.

Riposte Laïque : Vous serez donc, ce vendredi 20 octobre, à Poitiers, l'avocat d'un des cinq jeunes militants de Génération Identitaire, jugé pour une action qui s'est déroulée il y a 5 ans. Pouvez-vous rappeler les faits ?

Maître Frédéric Pichon : Il y a 5 ans environ 70 militants du mouvement Génération identitaire ont organisé une action sur le toit d'une mosquée en construction à Poitiers pour attirer l'attention des Français sur les méfaits d'une immigration incontrôlée.

Riposte Laïque : Qui a déposé plainte, et que vous inspire le sort de votre client, et des autres militants de Génération Identitaire, suite à cette action ?

Maître Frédéric Pichon : C'est le Parquet qui a lancé l'action publique suivi par l'UOIF (association liée aux Frères musulmans, catalogués terroristes en Egypte et en Arabie saoudite) qui a participé au financement de ce projet. Le contrôle judiciaire qui leur a été imposé en début de procédure – interdiction de sortir du département et de participer à une action en lien avec la mouvance identitaire – était absolument surréaliste et visait à empêcher la continuation de toute action politique. Nous avons réussi à faire « sauter » pour partie ce contrôle mais on voit bien qu'à travers ce détournement de procédure on cherche en réalité à intimider ces jeunes gens intrépides et courageux.

Riposte Laïque : Que risque votre client, et quand le verdict sera-t-il rendu ?

Maître Frédéric Pichon : La date du délibéré sera fixée le jour de l'audience. La

peine encourue est de 5 ans de prison et 45.000 euros d'amende. Je n'imagine pas un seul instant qu'une peine de prison fût-ce avec sursis soit prononcée et en toute hypothèse, je plaiderai évidemment la relaxe.

Riposte Laïque : Vous êtes également l'avocat de Riposte Laïque, nos lecteurs le savent. Faites-vous un parallèle entre ce procès, et ceux qui se multiplient contre Christine Tasin ou des contributeurs de notre site, et contre son fondateur ?

Maître Frédéric Pichon : Oui. Les Identitaires tout comme RL sont des donneurs d'alerte et on veut précisément faire taire ces empêcheurs de tourner en rond. Ils ne sombrent pas dans le sempiternel et larmoyant « pas d'amalgame » car ils osent nommer les choses. Dans l'ambiance de lâcheté généralisée, ils sont le poil à gratter de notre société léthargique et suicidaire.

Riposte Laïque : Et vous avez toujours confiance en la justice de votre pays, après tout cela ?

Maître Frédéric Pichon : Peu avant ma prestation de serment il y a près de 20 ans un vieux maître du barreau – ancien résistant d'origine corse -aujourd'hui décédé me disait : « *On reconnaît un imbécile à ce qu'il dit faire confiance en la justice de son pays* ». Ai-je besoin d'ajouter quelque chose ?

Propos recueillis par Pierre Cassen

<http://ripostelaique.com/5-ans-apres-poitiers-les-jeunes-identitaires-traines-au-tribunal-par-le-parquet-et-luoif.html>